

CONSEIL D'ADMINISTRATION D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE

DELIBERATION n° 2021/11/23-13-CA

Le **Conseil d'administration**, en sa séance du 23 novembre 2021, sous la présidence d'Eric BERTON, Président,

- Vu** le Code de l'Education,
- Vu** les Statuts d'Aix-Marseille Université modifiés,
- Vu** l'avis favorable rendu par le Conseil académique (CAC) le 10 septembre 2021,
- Vu** l'avis favorable rendu par le Comité technique (CT) le 13 octobre 2021,

Considérant que la campagne d'emplois 2021 a été votée lors du conseil d'administration du 15 décembre 2020,

Considérant que, la Faculté des Sciences Médicales et Paramédicales (FMPM) a formulé, le 1er septembre 2021, une demande de recrutement de personnel titulaire Professeur des universités, en CNU 92, sciences infirmières,

DECIDE :

OBJET : Additif à la campagne d'emploi 2021 – Enseignants Chercheurs

Le Conseil d'administration approuve l'additif de la campagne d'emploi 2021, telle que présentée dans le tableau récapitulatif annexé à la présente délibération. Le Ministère ayant donné son accord, il s'agira d'une création d'emploi, pour une affectation à compter du 1^{er} décembre 2021.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Membres en exercice : 36
Quorum : 18
Présents et représentés : 30

Fait à Marseille le 23 novembre 2021,


Eric BERTON
Président d'Aix-Marseille Université



Ordre	Composant ou Service	Informations sur le support										Proposition de la structure					Propositions pour avis des instances				
		N° de support	N° de ministère I	Type de vacance	Corps du support	Motif de départ du titulaire	Date de départ du titulaire	Dernière utilisation support	Proposition d'utilisation du support 2021	Observation Précision sur la demande	Corps de publication du concours	Article de publication	Section CNU	Discipline second degré	Unité de recherche	Département de formation	Profil court	Recrutement titulaire rentrée 2021	Recrutement non titulaire rentrée 2021	Gal	Autres (tituler maître, ...)
513	FSNPM	Création	Création provisoire	SV	PR			aucune	Concours PR	Affectation à compter du 01/12/2021	Pr-2e d	46-1°	92		CEReSS	Ecole des sciences infirmières	Professeur des universités en sciences infirmières	X			